



Notre banque a vendu notre créance immobilière après jugement

Par **Mary35**, le **24/03/2020** à **12:13**

Bonjour,

En 2006 nous avons contracté un prêt bancaire, suite à des difficultés nous ne pouvions plus rembourser, la banque a alors mis une hypothèque sur la maison et nous sommes passés en justice. En juin 2019 le juge nous a condamné à payé une des mensualités durant 24 mois et au 24ème mois de solder le montant définit soit un peu plus de 140 000€. Fin février 2020 nous avons reçu un courrier nous indiquant que la banque a vendu notre créance à une société qui reprenait notre créance aux mêmes termes que 2006...Sauf qu'entre temps il y a eu un jugement, peut-on contester ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **24/03/2020** à **17:56**

Bjr@vous

Ils ne peuvent aller contre un jugement. Dans un premier temps, vous devriez leur répondre, preuve à l'appui. Ce n'est peut être qu'une erreur de leur part.